

*Le Consul de Suisse à New York, L. P. de Luze,  
au Président de la Confédération, J. M. Knüsel*

Copie  
R

New York, 10 avril 1866

J'ai reçu le 6 courant l'estimée lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 14 Mars<sup>1</sup> dernier et m'empresse d'avoir l'honneur d'y répondre.

Par cette lettre, vous voulez bien me demander mon opinion s'il y aurait avantage et nécessité d'établir à New York une agence spéciale pour protéger les intérêts des émigrants suisses à leur arrivée, pour empêcher qu'ils soient trompés.

Je m'empresse de répondre avec franchise que je ne vois aucune nécessité à un établissement de ce genre à New York.

Lorsque les émigrants arrivent à New York, ils sont obligés de débarquer à un endroit nommé Castle Garden (un ancien fort), occupé par Messieurs les Commissaires d'Emigration, nommés par l'Etat de New York et dirigés par Mr. Bend Casserly — agent général de Messieurs les Commissaires — un homme expérimenté et qui je crois est un honnête homme. Le capitaine des navires important les émigrants est obligé de délivrer à Messieurs les Commissaires d'Emigration une liste de ses passagers désignant leur âge, profession et nationalité et de leur donner un rapport de ce qui s'est passé à bord de son navire, mentionnant les cas de naissance et de mort etc.

Les bagages des émigrants doivent être débarqués à Castle Garden, on les y examine, la douane devant être assurée que ces bagages ne contiennent pas des

---

1. *Non reproduite.* Cf. E 1001 (E) q 1/70.



marchandises ou objets sujets à des droits de douane, et quand on y trouve de ces marchandises, l'émigrant doit payer les droits de douane. On met sur chaque objet de bagage une plaque en cuivre portant un numéro et on donne un double à l'émigrant qu'il doit délivrer en recevant sa propriété.

Ces bagages sont à Castle Garden *au risque* des émigrants et il est arrivé quelques fois qu'il y eût des vols ou de fausses délivrances et Messieurs les Commissaires d'Emigration prétendent qu'ils n'en sont pas responsables, ce qui est une *injustice*. Notre Société suisse de bienfaisance a une fois réclamé *juridiquement* paiement d'une somme assez forte, il s'agissait d'environ 4 à 500 \$ pour les objets volés ou perdus appartenant à un émigrant et *pas* délivrés à lui. Nous avons perdu le procès, mais ces cas sont rares.

Il existe à Castle Garden des agents des principales lignes de chemin de fer où les émigrants peuvent en toute sécurité prendre leurs billets de voyage pour l'intérieur du pays et de plus, ils y trouvent les moyens pour obtenir de nombreuses informations.

A Castle Garden, on permet à des maîtres d'auberges (reconnus honorables) d'entrer et de solliciter les émigrants d'aller à leurs hôtels à New York, mais tous les maîtres d'auberges n'ont pas ce privilège.

Dans les auberges pour émigrants, par ordre du maire de la ville de New York, il y a dans les salons un imprimé indiquant le prix des frais de pension, etc. — ordonné par le maire — de sorte que l'émigrant n'est plus à la merci des maîtres de ces auberges.

De plus, le Gouvernement des Etats-Unis a établi à New York un bureau spécial pour protéger les émigrants et pour leur procurer de l'ouvrage. Il est sûr que ce bureau peut souvent protéger les émigrants, mais quant à l'ouvrage à procurer, il ne remplit pas *entièrement* le but désiré et depuis quelque temps, il s'est contenté d'envoyer les émigrants dans les Etats du Sud où, on m'assure, ils sont mal traités et où du moins ils n'y sont pas contents, y étant traités un peu comme l'étaient autrefois les nègres et l'on les y paye irrégulièrement, mais ce défaut s'arrangera avec le temps. Il faut aussi avouer que si nous recevons beaucoup de braves gens parmi les émigrants, beaucoup aussi ne le sont pas et seront mécontents partout — et il n'y a pas grand mal que ces gens souffrent un peu et par là soient corrigés.

La plupart de nos émigrants suisses se dirigent dans l'intérieur du pays où ils ont des parents et des amis et quand ils viennent à mon bureau, je leur recommande toujours de partir de suite afin de ne pas dépenser leurs petits moyens dans les auberges à New York, où souvent ils aiment à rester pour s'y reposer des fatigues de quelquefois longs voyages de mer *[sic]*.

Il en reste aussi à New York pour y exercer leur profession ou pour y être placés comme domestiques.

Mais généralement parlant, nos émigrants suisses ne conviennent pas pour être domestiques à New York, surtout dans nos familles respectables, ne connaissant pas l'anglais, ni le service requis ici.

Toutes les fois que les émigrants suisses viennent à mon bureau, je m'empresse naturellement de leur donner toute l'assistance en mon pouvoir, les aidant de mes conseils et si nécessaire les faisant accompagner par mon secrétaire pour le bien de leurs intérêts. *Mon bureau est souvent plein*, mais je voudrais qu'ils viennent plus souvent me demander conseil. Je regrette de devoir dire que souvent, ils viennent

à mon bureau seulement pour me demander assistance et argent, étant souvent expédiés par leurs communes pour s'en débarrasser, surtout des hommes *âgés* et *souvent des filles en état de grossesse*, ce qui est mal; naturellement, il n'est pas à supposer que tous ces pauvres gens, expédiés depuis la Suisse pour s'en débarrasser, puissent être assistés *pécuniairement* par notre Société suisse de bienfaisance ou par le Consulat et alors ils sont forcément envoyés dans nos hôpitaux quand ils sont malades ou dans la maison des pauvres jusqu'à ce qu'on puisse leur trouver de l'ouvrage.

Autrefois, il est souvent arrivé que beaucoup d'émigrants ont été trompés par des escrocs qui leur vendaient des faux billets de voyage pour l'intérieur du pays; c'était venu à un tel point que pour les protéger, les Présidents des principales sociétés de bienfaisance se sont réunis et ont pris conjointement un avocat pour faire punir ces escrocs; cela eut un tel bon effet que ce genre d'escroquerie n'existe plus.

Dans ce pays, tout se fait légalement et quand un homme est trompé, il faut faire un procès au fripon; cela est coûteux et de plus peut obliger le trompé de rester à New York pour être témoin, [et] cela est souvent impossible. Souvent quand on vient se plaindre à mon bureau, j'envoie la personne trompée au bureau du maire de New York qui peut dans de certains cas faire rendre justice de suite sans délai — mais moi *comme consul*, je n'ai *aucun pouvoir* à cet égard.

Enfin, Monsieur, je puis vous assurer que rarement nos émigrants sont trompés et quand ils sont trompés, c'est par leur faute et le seraient en Suisse aussi bien qu'à New York.

Les personnes qui peuvent avoir écrit pour recommander des bureaux d'agences suisses à New York l'ont probablement fait dans *leur intérêt personnel* pour obtenir une position et un salaire et peut-être par des gens que je nommerai des *Busy Bodies*, savoir des gens qui aiment faire du bruit et pour se mêler des choses qui ne les regardent *pas du tout*.

Mais je voudrais qu'on recommande en Suisse aux émigrants de venir *plus souvent* à mon bureau qui leur est toujours ouvert et où ils seront toujours amicalement reçus comme des *Landsman [sic]* et où ils trouveront toute assistance raisonnable et conseil amical.

Je finirai cette longue lettre en vous réitérant que je ne considère pas nécessaire d'établir à New York une agence spéciale pour nos émigrants suisses.